

## Les comités techniques - CT / Projet ordre du jour type

### **demander la convocation de comité technique**

La Commission exécutive de la CGT-Culture c'est réunie le 18 juin dernier et invite fortement à demander la tenue des CT avant la fin du mois de juillet, en plus de réunion de CHSCT qui s'avèrerait toujours nécessaire. La CE, pour faciliter le travail des élus, fait une proposition d'ordre du jour type pour aider à la convocation des Comités Techniques. La CE recommande quand cela est possible de demander la réunion de l'instance en présentiel avec possibilité de doubler en audio pour les représentants du personnel qui ne peuvent se déplacer pour des raisons sanitaires. La CE attire l'attention sur le respect du principe d'égalité de traitement et notamment d'égalité d'accès aux nouvelles technologies pour les représentants du personnel parce-que tous ne sont pas outillés de la même manière par l'employeur, quand ils le sont.

### **proposition d'un ordre du jour-type**

L'ordre du jour-type ci dessous donne des indications pour relancer cette instance qui a été un peu laissé à l'écart durant le confinement. Le CT permet d'examiner, pour avis ou pour info suivant le dossier présenté, les questions relatives aux emplois, au fonctionnement et à l'organisation des services, à l'évolution des nouvelles technologiques et des méthodes de travail et leur incidence sur le fonctionnement, l'organisation et les conditions du travail et donc les congés aussi. Les questions relatives à l'action sociale ne sont pas à proprement parler de la compétence du CT mais comme au niveau local il n'y pas d'instance pour évoquer les politiques d'action sociale de manière globale, le ministre de la Culture a encouragé ce dialogue dans les CT locaux. En outre, les questions relatives à la protection sociale complémentaire sont de la compétence du CT. Nous attirons l'attention des militants sur la question de l'emploi et de faire preuve d'une grande vigilance pour éviter le licenciements ou lma fin de contrat de collègues Cdd, voire Cdi.

### **besoin d'un coup de main ?**

Merci aussi d'informer par mail à l'avance de la tenue de vos instances CT et CHSCT ; si vous avez besoin d'un coup de main pour une expertise, il suffit de prévenir le secrétariat national (frederic.joseph@inrap.fr) qui vous aidera et qui en outre tient à jour le recensement des instances dont les séances se sont tenues ces dernières semaines. Les instances représentatives du personnel font l'objet d'une grande vigilance de notre part car elles sont une des composantes essentielles de notre démocratie sociale au MCC. Elles pourraient hélas faire l'objet d'une fusion entre CT et CHSCT. Un nouveau tract prochainement à la charge de mettre l'accent sur la nécessité absolue de maintenir les CHSCT et même de les renforcer.

## ----- **Projet ordre du jour type**

### **1°) situation de l'emploi**

● tableau de recensement nominatif des agents étant sous contrat à durée déterminés (CDD) le 12 mars 2020 précisant pour chacun d'entre eux :

- la base réglementaire du recrutement (Art 4, Art 5, Art 6, Art 6 quater, 6 quinquies, 6 sexies, ...), stagiaire, apprenti,
- la catégorie A, B et C
- la date de fin de contrat,
- la situation administrative de l'agent : en présentiel ou confiné en télétravail, travail à distance, ASA, autres,
- la date de renouvellement du contrat ;
- communication du registre des entrées-sorties conformément à la page 9-10 de l'instruction

MCCB1518707J du 27 juillet 2015 du ministre de la Culture

- effectifs physiques présents au 31 12 2019, capacité opérationnelle en ETPT (équivalent temps plein travaillé) en 2020 et nombre de postes supprimés, perspectives 2021 et quelles mesures de préservation de l'emploi et l'identification des besoins ?

*NB : Pour mémoire, sont des décisions d'organisations :*

- une décision de réduction des effectifs en vue d'un nouvel aménagement du service ;
- une convention par laquelle un établissement s'engage à apporter à une structure une assistance technique et à mettre à sa disposition du personnel et du matériel ;
- un décret qui fixe des délégations de pouvoirs entre administrations ;

- règle d'emploi du personnel non titulaire

*remarque : attention au contrat de projet dont le décret est publié et dont il est nécessaire d'empêcher son développement au ministère de la Culture ; un tract est prévu à cet effet*

## **2°) Situation administrative des agents pendant le confinement et après (du 17 mars au 30 juin)**

- tableau de recensement des situations administratives des agents titulaires et sous contrat (CDI et CDD) ( présence, télétravail, travail à distance, asa garde enfants, asa pathologie dgafp, AT/Mp, ASA "d'office", congés dont congé maladie, autre, : nombre d'agents concernés selon ces différentes catégories de situation.

## **3°) Bilan du fonctionnement des services pendant la crise sanitaire (phase confinement et déconfinement) et perspectives**

- présentation des mesures du Plan de Reprise d'Activité relatives à l'organisation du travail des agents et du fonctionnement des services :

– liste des services ou sites fermés/ouverts (date de réouverture partielle ou entière) ;

– identification et définition des missions essentielles d'une part pouvant être exercées en télétravail, en travail à distance et d'autre part exigeant une présence physique sur le lieux de travail et les effectifs recensés dans cette situation (nbr de titulaires, de CDI et de CDD, salariés des entreprise extérieures)

- marchés publics et entreprises prestataires

- état des marchés publics : renouvellement, rupture, suspension ?

- salariés des entreprises prestataires ;

– liste des services et sites avec missions essentielles,

- les priorités en matière de missions et de politiques publiques pour les prochains mois ;

## **4°) Politique d'action sociale : bilan et perspectives**

- bilan de la politique d'action sociale depuis le début de la crise sanitaire

– commission secours et en particulier l'aide alimentaire d'urgence, prestations sociale individuelles et notamment les aides à la scolarité, aux famille monoparentale ;

- petite enfance ;

– accès aux logements d'urgence ;

– dispositif mis en place pour les ayants droits dont un parent serait malade ;

– adresse et contact des assistants sociaux et d'une personne dédiée aux questions d'action sociale, et notamment pour faire le lien avec le Service régional interministériel d'action sociale

- perspectives de la politique d'action sociale

- politique et plan d'action, organisation, moyen humains et financiers, information sur les dispositifs et prestations existants mis en place à l'issue de la crise sanitaire ;

— adresse et contact des assistants sociaux et d'un agent dédié au sein du service RH à ces questions ;

### **5°) évolutions technologiques et des méthodes de travail et leurs incidences sur organisation et conditions des agents**

- modalités de prise en charge d'abonnement internet domestique depuis le 17 mars
- nouvelles technologies : enseignements à tirer de la période de confinement et politique d'accès aux réseaux locaux pour travail à distance

(téléphonie mobile, casque, commande des ordinateurs portables, accès sécurisé au système d'information et au réseau local de l'établissement ou du service - clé VPN ou RSA pour accès au serveur à distance - etc...

### **6°) congés**

- report congés 2019 :
  - procédures des demandes de report et des réponses de l'administration
  - volume des demandes de report de congés déposés relevant de l'année 2019

-----

Nous restons à votre disposition pour aider les militants dans cette entreprise qui doit être accompagnée d'heure d'information syndicale auprès des personnels pour préparer et rendre compte de la séance.

Bon courage à tous !

le secrétariat national de la Cgt-Culture